

Troisièmes Voix est un collectif de « chercheurs-cueilleurs » qui se placent dans l'action sur le terrain afin de mener une réflexion à long terme sur les enjeux de la transition.

Nous cherchons à susciter la réflexion sans être exhaustif, chacun-e doit mener ses propres recherches et être critique.

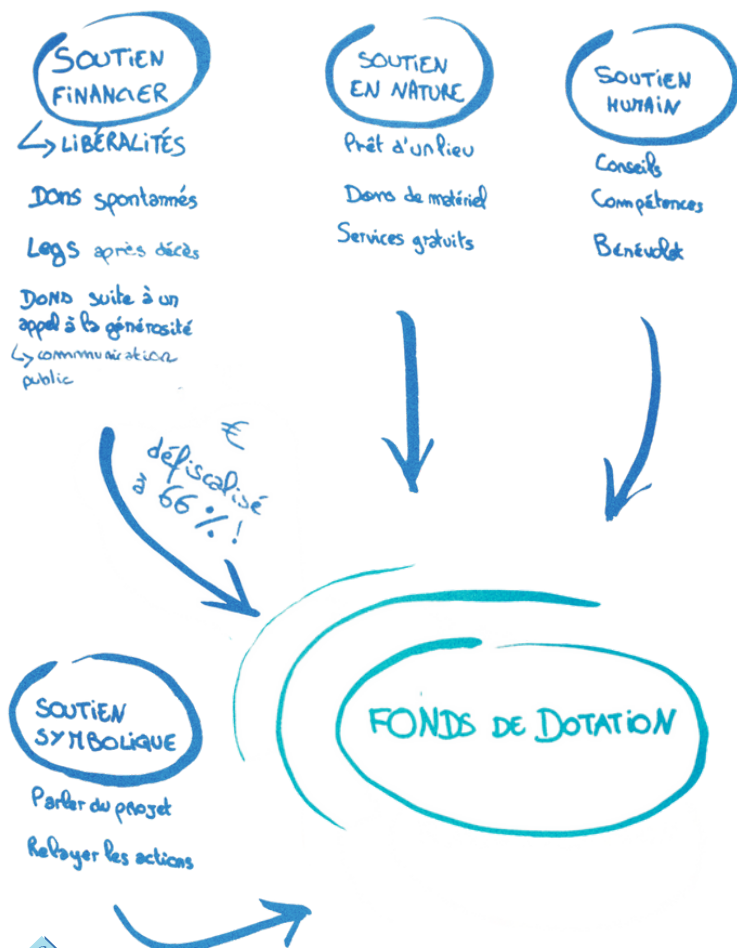
N'oubliez pas qu'un mini-manuel en appelle un autre : chaque terme encadré* renvoie à un manuel existant ou à paraître.

Contactez-nous pour échanger : troisiemesvoix@gmail.com



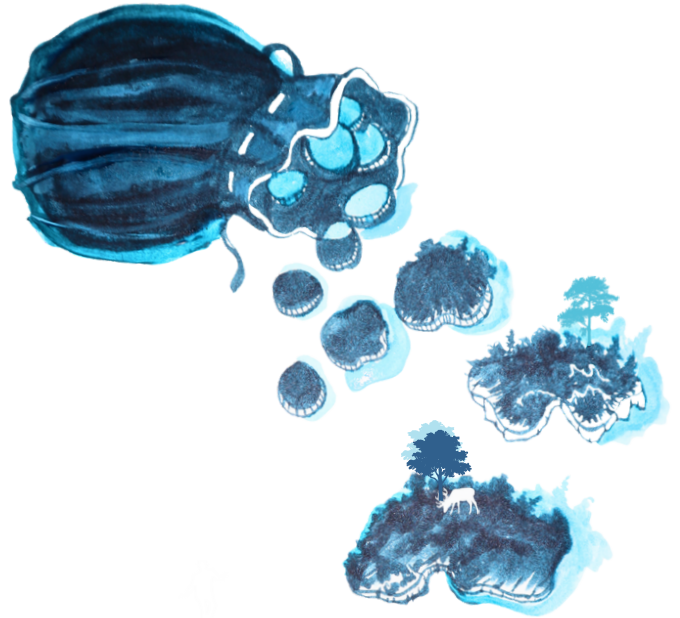
Licence Creative Commons BY-NC-ND - Collectif Troisièmes Voix (2025)

COMMENT SOUTENIR UN FDD ?



FONDS DE DOTATION

COMMENT ÇA MARCHE ?



QUELLES SONT LES DIFFÉRENTS MODES D'ACTIONS D'UN FDD ?

Il existe plusieurs sortes de FDD avec des modes d'action un peu différents, et ces spécificités s'écrivent à la création du fonds dans les statuts.

(c'est parti pour jongler avec un peu de jargon juridique !)

Tout d'abord les statuts doivent indiquer si le fonds est opérateur, (lorsqu'il met lui-même en œuvre ses actions d'intérêt général) ou redistributeur, (lorsque le fonds soutient d'autres organismes éligibles) ou bien s'il s'agit d'un modèle mixte, c'est à dire un peu des deux.

Ils fixent aussi le régime de la dotation : non consommable, consommable ou partiellement consommable.

Une dotation non consommable ça signifie que le fonds est pérenne, l'argent ne sera pas "consommé" tout de suite mais plutôt stocké. Une dotation consommable autorise l'utilisation de cet argent assez rapidement par exemple pour un achat immédiat ou un fonds d'urgence.

Les activités lucratives accessoires inscrites dans les statuts permettent à un FDD de générer des ressources complémentaires, à condition qu'elles restent secondaires par rapport à la mission d'intérêt général. Elles doivent être clairement dissociées de l'activité principale, faire l'objet d'une sectorisation comptable. Le FDD ne doit pas fonctionner comme une entreprise commerciale !

QU'EST CE QU'UN FONDS DE DOTATION ET QUE PERMET-IL ?

Pour tenter de le dire en une phrase : "Un FDD (fonds de dotation) est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit des biens ou des sommes de manière gratuite et irrévocable afin de financer des actions d'intérêt général."

Ce concept arrive en France assez récemment en 2008, dans le but de créer un outil souple juridiquement et rapide à mettre en œuvre (davantage qu'une fondation). Il en existe actuellement 2400 d'actifs. L'intention est avant tout de mettre un patrimoine privé au service d'un projet collectif durable. Le fonds peut soit lui même agir directement pour sa cause soit soutenir financièrement d'autres structures d'intérêt général. L'intérêt général est son principe fondateur : cela signifie que le fonds s'engage à se mettre au service du bien commun c'est à dire :

- De reposer sur une gestion désintéressée, sans appropriation des bénéfices. (Les dirigeants agissent le plus souvent à titre bénévole.)
- De mener des actions qui bénéficient à la collectivité et non à un groupe restreint de personnes.

Les fonds sont utilisés par exemple pour financer la restauration d'un patrimoine, créer des bourses pour soutenir des actions éducatives et solidaires, racheter des terres pour les protéger !

QUELS EXEMPLES DE FDD POUR PROTÉGER DES TERRES ?

Certains fonds de dotation ont pour objectif de racheter des terres afin de les soustraire à la spéculation et de les protéger durablement, nous vous invitons à aller voir leurs sites web.

- Antidote
- D Terre
- Fraternité pour demain
- La Terre en Commun...

POUR ALLER PLUS LOIN :



Et nous aussi nous souhaitons protéger une terre avec un fonds de dotation, pour en savoir plus sur notre projet venez voir notre site web !

- nemetoncoalition.org

QUELLES ÉTAPES DANS LA CRÉATION D'UN FDD ?

